

Table des matières — Section française

	Page
PRÉFACE.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
COMMENT UTILISER CE GUIDE	
Message au personnel des douanes et de l'inspection responsable de l'application de la CITES.....	?-1
Qu'est-ce que la CITES?.....	?-2
Quelles espèces sont illustrées dans le guide?.....	?-2
Je dois vérifier l'identification d'une tortue déclarée sur un permis CITES : comment dois-je procéder?.....	?-3
Comment déterminer la validité d'un permis CITES?.....	?-4
Je dois identifier une tortue qui n'est pas accompagnée d'un permis CITES : comment dois-je procéder?.....	?-5
Exemple d'une démarche d'identification.....	?-6
À quoi servent les onglets de couleur?.....	?-11
À quoi servent les pages-clés?.....	?-12
À quoi servent les pages descriptives?.....	?-13
Quelle est la signification des pictogrammes des parties et produits dérivés?.....	?-14
Que décrit la fenêtre de présentation de la famille?.....	?-15
Que trouve-t-on dans la section orange du guide?.....	?-16
Que contient l'Index A?.....	?-17
Que contient l'Index B?.....	?-18
Symboles.....	?-19
Taille.....	?-20
PAGES-CLÉS	
Caractéristiques morphologiques utilisées dans la clé.....	1
Clé d'identification pour les spécimens entiers.....	5
Parties et produits dérivés.....	11
Clé d'identification pour les plastrons.....	13
SECTION BLEUE Espèces facilement reconnaissables.....	2
SECTION JAUNE Espèces nécessitant une observation plus attentive.....	2
SECTION ORANGE	
Espèces pour lesquelles il faut référer à un expert.....	1
Espèces non illustrées dans le guide.....	2
INDEX A	A-1
INDEX B	B-1

Préface

F ?
Qu'on l'appelle CITES ou Convention de Washington, elle a des conséquences sur notre vie et sur les espèces animales et végétales qui partagent notre planète. Chaque fois qu'une nouvelle nation adhère à la CITES, un maillon s'ajoute à la chaîne des activités de conservation des espèces.

Devenir Partie à la CITES entraîne certaines obligations. Chaque Partie doit désigner un organe de gestion, des autorités scientifiques ainsi qu'un organisme responsable de la lutte contre la fraude. Tous participent activement à la mise en vigueur de la Convention.

La délivrance et la vérification des permis requis, l'inspection des marchandises, le soin des animaux vivants et la conservation de certains produits dérivés périssables sont des tâches qui nécessitent un personnel compétent et concerné. Aucun pays membre de la Convention n'est en mesure d'affecter les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer un contrôle rigoureux de ses frontières. Chaque administration de la CITES doit donc collaborer avec d'autres organismes pour réaliser ses objectifs. Ces organisations ont des mandats variés qui appuient les exigences de la Convention et des lois qui la régissent.

Ces organismes ont souvent l'impression de n'avoir que peu ou pas de compétence, estimant que la CITES est un domaine réservé aux experts. C'est un mythe! La plupart des personnes chargées d'appliquer la CITES qui oeuvrent au sein d'un service des douanes, de police, de conservation ou d'inspection des produits dérivés d'animaux ou de végétaux sont en mesure d'effectuer certaines tâches essentielles, notamment l'identification de certains spécimens et la vérification de permis.

Environnement Canada a élaboré des guides intéressants, faciles à utiliser et n'exigeant pas une formation approfondie. Ces guides sont conçus pour vous, intervenants de première ligne, afin que vous puissiez vérifier la circulation de la marchandise contrôlée qui transite d'un pays à l'autre de manière diligente et en toute confiance.

Ce guide sur les tortues a été réalisé avec la participation de nos confrères mexicains (PROFEPA). Nous avons uni nos efforts et nos ressources afin de vous donner un outil de grande qualité.

J'espère que par le biais de ce guide, vous serez encouragés à persévérer dans vos efforts de prévention de la contrebande d'espèces sauvages, et que ce guide contribuera à favoriser la sauvegarde des animaux menacés par le commerce international.



Yvan Lafleur
Chef, Division de la faune
Bureau de l'application de la loi
Environnement Canada

Remerciements

Mes remerciements chaleureux à Yvan Lafleur, Chef, Division de la faune, Bureau de l'application de la loi, Environnement Canada, pour nous avoir permis de réaliser ce nouveau guide d'identification CITES; à Mtro. Antonio Azuela de la Cueva, Procurador Federal de Protección al Ambiente et à Lic. Víctor Ramírez Navarro, Subprocurador de Recursos Naturales de la Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (PROFEPA), pour la participation de Flor Amparo Leyva Gallegos à la réalisation du guide; à Flor pour sa précieuse contribution à la révision scientifique du guide et pour avoir relevé le défi de plusieurs mois de séparation de son pays d'origine; à Angélica Flores Godínez pour la révision du texte espagnol; au docteur John B. Iverson, qui a agréablement accepté de réviser toutes les illustrations; à M. en C. Gustavo Aguirre Leon, chercheur titulaire à l'Institut d'écologie, A. C., pour la liste des noms communs en espagnol; à Georgina Santos Barrera de la Facultad des sciences de l'Université autonome de Mexico, pour son aide en taxinomie; un merci tout particulier à Tamara Maliepaard, qui a accepté de relever ce nouveau défi avec le même souci de la perfection; à Ziggy Jones et Urs Woy pour la réalisation des illustrations; au Secrétariat de la CITES, pour son aide à la promotion des guides CITES et pour l'autorisation d'utiliser les illustrations des tortues des manuels de la CITES; à l'Organisation mondiale des douanes de Bruxelles, pour sa collaboration à la promotion du projet; à Marcus Phipps de TRAFFIC East Asia et à Craig Hoover, de TRAFFIC North America, pour leurs conseils sur les espèces commercialisées dans le sud-est asiatique; à J. Ventura, du U.S. Fish and Wildlife Service, pour ses conseils; à Ernest Cooper et Ron Graham, d'Environnement Canada, pour leurs magnifiques photographies; et à Rita Guertin et Carmen Bigras, pour leur précieux appui administratif.

Richard Charette

Coordonnateur national, Inspections
Bureau de l'application de la loi
Environnement Canada

F
?

Comment utiliser ce guide

Message au personnel des douanes et de l'inspection responsable de l'application de la CITES.

Plusieurs espèces de tortues sont aujourd'hui menacées d'extinction en raison de la destruction de leur habitat naturel, mais aussi d'un commerce international intensif les visant particulièrement comme animaux de compagnie ou pour les parties et produits dérivés qu'on en tire. **Vous pouvez contribuer à changer cette situation** en participant activement au contrôle de ce commerce dans votre pays.

Ce guide a été créé pour vous permettre d'identifier les tortues les plus communes en commerce, protégées ou non par la CITES (voir ?-2). Il répond au besoin exprimé par le personnel des douanes de divers pays quant à la nécessité d'un outil d'identification **facile à utiliser. Aucune connaissance préalable des tortues n'est requise.** En suivant les étapes du guide, vous serez en mesure d'identifier les principales espèces de tortues actuellement exploitées dans le monde.

Le guide suit, à quelque différence près, la présentation du *Guide d'identification CITES – Crocodyliens* avec lequel vous êtes peut-être déjà familiers.

Les **pages-clés de la section verte** du guide illustrent les caractéristiques morphologiques permettant de distinguer les différentes espèces. Vous débutez le processus d'identification en comparant les caractéristiques morphologiques de votre spécimen avec ceux illustrés dans ces pages-clés. Ces dernières vous guideront vers **les pages descriptives des sections bleue et jaune** où vous trouverez l'illustration de l'espèce recherchée ainsi que des informations complémentaires qui vous aideront à confirmer votre identification.

Les espèces les plus faciles à reconnaître sont illustrées dans la section bleue. Vous n'aurez aucune difficulté à identifier l'une des espèces représentées, et cette section vous permettra ainsi d'aiguiser votre sens de l'observation pour mieux aborder la section jaune.

La section jaune regroupe des espèces parfois très ressemblantes. Vous devez être attentifs aux détails permettant de distinguer ces espèces. Avec la pratique, vous pourrez identifier assez facilement presque toutes les espèces qui se trouvent dans ces deux sections.

Le guide peut être utilisé par tous les agents responsables de l'application de la CITES, du débutant à l'expert. On retrouve un niveau croissant de difficulté de la section bleue à la section jaune.

La section orange contient une liste des espèces dont l'identification devra être confiée à un expert. Il s'agit d'une personne spécialisée en herpétologie (science qui étudie les reptiles) identifiée par les autorités CITES de votre pays comme personne-ressource en ce domaine.

Lisez attentivement les pages de présentation de la section violette avant d'entreprendre tout travail avec le guide. Elles décrivent votre démarche d'identification. Il ne vous reste par la suite qu'à relever le défi de l'identification; nous sommes confiants que vous y réussirez très bien.

Comment utiliser ce guide

Qu'est-ce que la CITES?

F ? La **Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)** est un accord international ratifié par plus de 140 pays membres et qui régit le commerce d'un certain nombre d'espèces animales et végétales, de leurs parties et produits dérivés. Les noms de ces espèces se retrouvent dans une **liste de contrôle** qui est mise à jour tous les deux ans, suite à la rencontre des pays signataires de la Convention. Cette liste énumère les noms des espèces inscrites à la CITES et précise leur appartenance aux annexes I, II ou III.

Les espèces inscrites à l'**Annexe I** sont rares ou menacées d'extinction et l'échange à des fins principalement commerciales est interdit. Ainsi, tout importateur doit détenir préalablement à la transaction tant un permis d'exportation CITES émis par l'État exportateur qu'un permis d'importation CITES émis par l'État importateur.

Les espèces inscrites à l'**Annexe II** ne sont actuellement ni rares ni menacées d'extinction, mais risquent de le devenir si leur commerce n'est pas réglementé. Les spécimens importés dans votre pays ou exportés de votre pays doivent être accompagnés d'un permis d'exportation CITES approprié de l'État exportateur pour que l'entrée en soit permise dans le pays importateur.

Les espèces inscrites à l'**Annexe III** ne sont pas menacées d'extinction mais font l'objet de la part des États qui les y ont inscrites d'une gestion spéciale dans les États concernés (indiqués entre parenthèses à côté du numéro de l'Annexe). Les spécimens importés dans votre pays ou exportés de votre pays doivent être accompagnés d'un permis d'exportation CITES approprié de l'État exportateur si l'importation ou l'exportation est d'un État concerné, ou d'un certificat d'origine ou d'un certificat de réexportation si l'importation ou l'exportation est d'un État autre que l'État concerné, tel que requis par la Convention.

Retenez ces pictogrammes que vous retrouverez dans le guide :



Espèce inscrite à l'Annexe I, II ou III
Le commerce de cette espèce est régi par la CITES et vous devez vérifier le ou les permis CITES requis.



Le commerce de cette espèce n'est pas régi par la CITES et n'exige pas de contrôle en vertu de la CITES.



Détenir et référer à un spécialiste pour l'identification.

Quelles espèces sont illustrées dans le guide?

Ce guide traite non seulement des **espèces protégées par la CITES** mais également de certaines espèces commerciales **non protégées par la CITES**. Plus précisément, on y retrouve les illustrations :

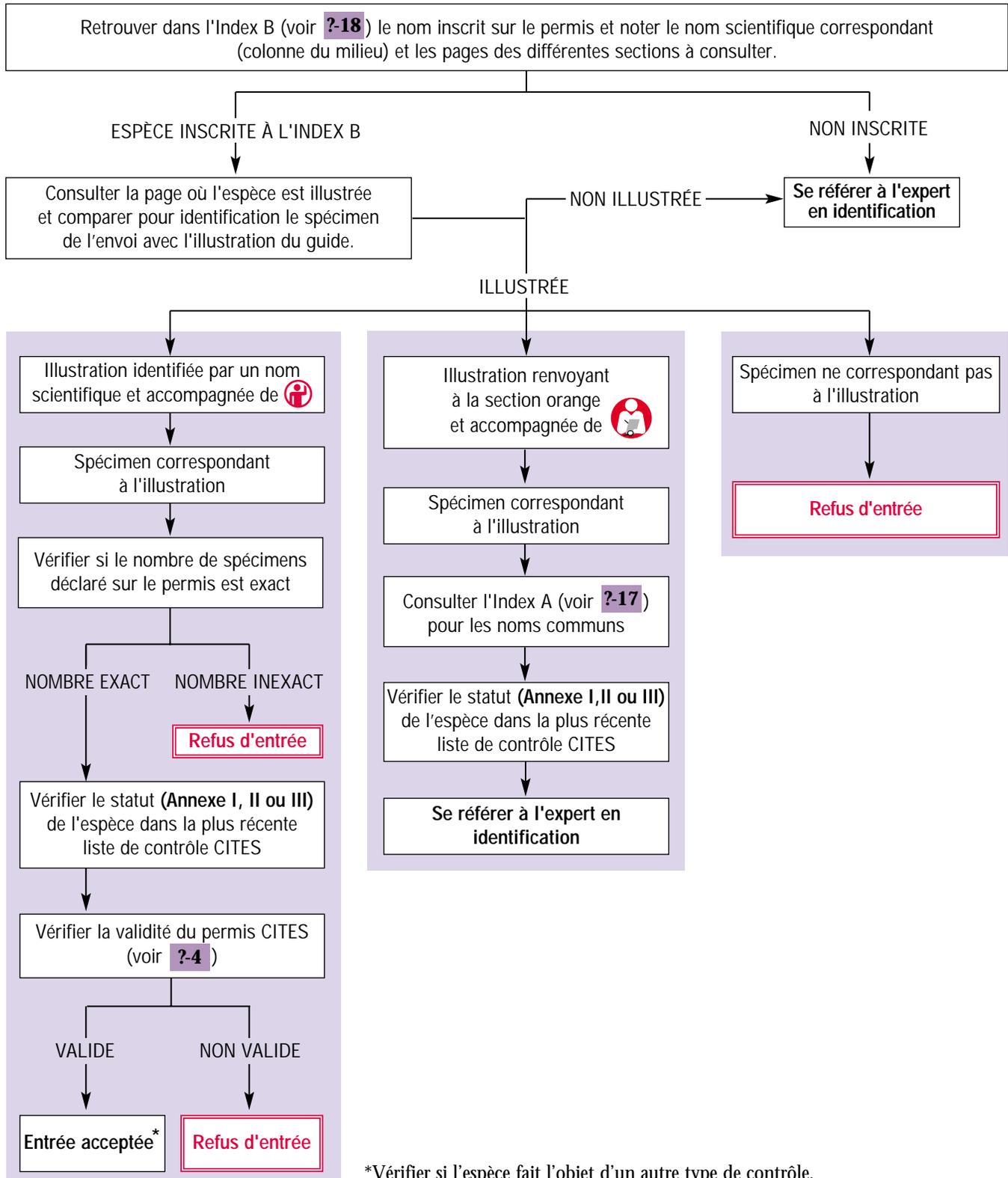
- de toutes les espèces ou genres de l'Annexe I, II ou III de la Liste de contrôle CITES, en vigueur depuis juin 1997;
- de certaines espèces commerciales non protégées par la CITES mais pouvant le devenir sous peu ou pouvant être confondues avec les espèces de la CITES.

L'illustration représente toujours l'espèce nominale (par ex. *Caretta caretta*) quand il n'y a pas de sous-espèces et la sous-espèce nominale (par ex. *Eretmochelys imbricata imbricata*) quand il y a plusieurs sous-espèces. Quant à la détermination des autres sous-espèces qui ne sont pas illustrées (par ex. *Eretmochelys imbricata bissa*), vous devrez référer à un expert.

Toutes les espèces de la CITES sont accompagnées de ce pictogramme familial , repris des guides précédents.

Comment utiliser ce guide

Je dois vérifier l'identification d'une tortue déclarée sur un permis CITES : comment dois-je procéder?

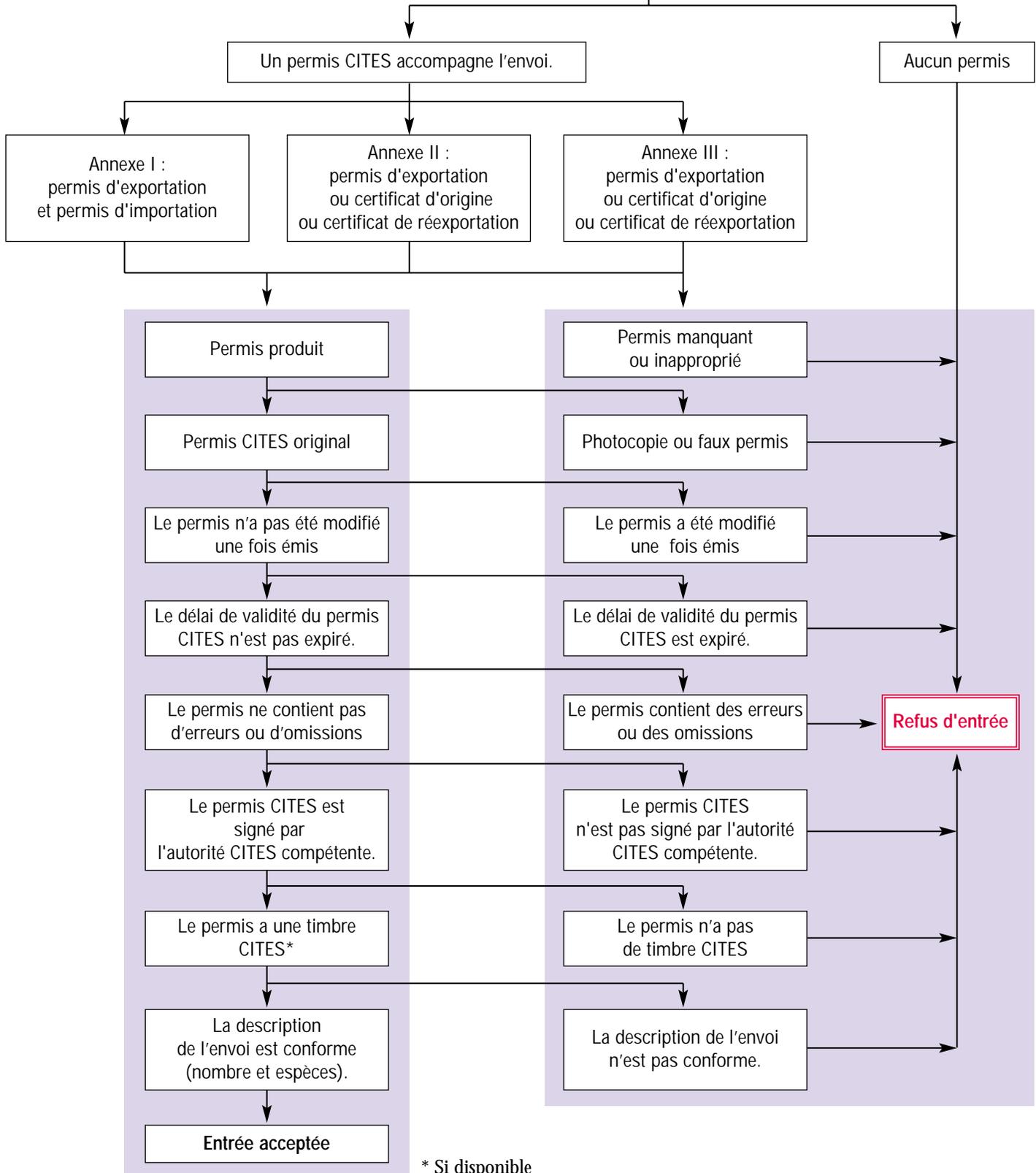


Comment utiliser ce guide

Comment déterminer la validité d'un permis CITES?

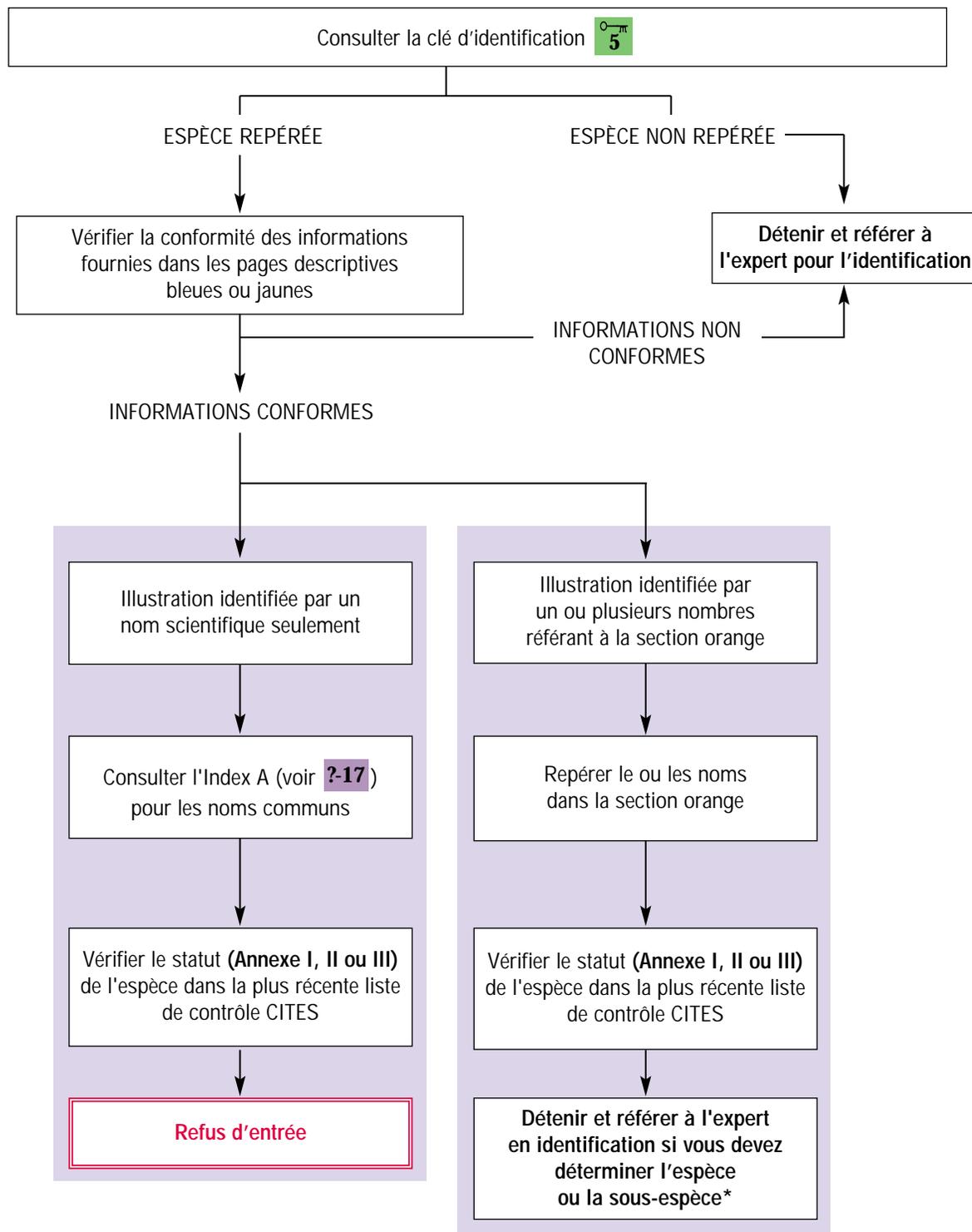
F ?

Vous devez vérifier les éléments suivants :



Comment utiliser ce guide

Je dois identifier une tortue qui n'est pas accompagnée d'un permis CITES : comment dois-je procéder?



* L'identification de la sous-espèce est nécessaire seulement si l'une des sous-espèces d'une espèce donnée est protégée par la CITES.

Comment utiliser ce guide

Exemple d'une démarche d'identification

Le processus d'identification est basé sur l'observation de certaines caractéristiques morphologiques du spécimen à identifier. Le cheminement dans la clé vous permet d'identifier une espèce probable et de vous reporter à la page descriptive bleue ou jaune où elle est illustrée. Les informations complémentaires que vous y trouvez vous aident à en confirmer l'identification.

Lorsque vous manipulez des spécimens vivants, évitez de vous exposer aux morsures de l'animal. Rappelez-vous que même les plus petits spécimens peuvent causer de graves blessures. Manipulez l'animal par les côtés de la carapace, tout en tenant vos mains hors de portée de sa mâchoire et de ses griffes. Afin d'éviter toute contamination bactériologique, n'oubliez surtout pas de vous laver les mains avec un savon antibiotique ou de porter des gants durant la manipulation.

Les caractéristiques des jeunes spécimens sont parfois très différentes de celles des spécimens adultes, en particulier en ce qui a trait à la coloration et au développement de la carapace. On observe ainsi une atténuation des couleurs vives et des dentelures de la carapace chez les spécimens plus âgés. Ces différences vous seront mentionnées dans les pages descriptives. En cas de doute, n'hésitez pas à vous adresser à un expert.

Prenons comme exemple la tortue représentée sur cette page :

EXEMPLE



La première étape consiste à vous familiariser avec les caractéristiques morphologiques qui seront utilisées dans la clé d'identification. Vous trouverez donc, de la page **1** à la page **4** une série d'illustrations décrivant ces caractéristiques et la terminologie utilisée. Une fois ces termes connus, vous pourrez amorcer le travail avec la clé d'identification. Pour ce faire, vous devez consulter les pages-clés **5** à **10** **inclusivement** et dans cet ordre.

Vous devez consulter toutes ces pages, sans aucune exception, pour réussir votre identification.

Rappelez-vous que les espèces illustrées dans **les pages-clés ne sont que des exemples** choisis parmi les différentes espèces qui partagent des caractéristiques morphologiques semblables. Il ne faut donc pas chercher à faire

Comment utiliser ce guide

EXEMPLE (suite)

coïncider votre spécimen avec l'une des illustrations des pages-clés, mais plutôt avec une illustration que vous retrouverez dans les pages descriptives indiquées. Les pages-clés illustrent les caractéristiques, alors que les pages descriptives illustrent les espèces.

La page-clé ^{O-M}5 illustre des familles de tortues ayant des **membres avant en forme de rames, sans ou avec une ou deux griffes**. Les sept tortues de mer (toutes protégées par la CITES) et la Carettochélyde d'Australasie sont les seules à présenter ces caractéristiques. Vous pouvez constater que le spécimen n'a pas ces caractéristiques. Vous devez donc consulter la prochaine section au bas de la page ^{O-M}5.

Cette section illustre une tortue terrestre, *Malacochersus tornieri* (famille Testudinidae), **aux pieds non palmés ressemblant à ceux de l'éléphant, et à la carapace aplatie comme une crêpe**. En observant de près le spécimen, on peut reconnaître que ses pieds ne ressemblent pas à ceux de l'éléphant, que sa carapace n'est pas très aplatie, et que ses doigts sont reliés entre eux par une palmure. Tel qu'indiqué au bas de la page, vous devez passer à la page ^{O-M}6.

La page ^{O-M}6 illustre d'autres tortues terrestres (Testudinidae), toutes protégées par la CITES, ayant des **pieds non palmés ressemblant à ceux de l'éléphant, et une carapace en forme de dôme**. Notre spécimen a plutôt des pieds palmés et une carapace plus aplatie, adaptations lui permettant de mieux se déplacer en milieu aquatique. On continue donc à la page ^{O-M}7, où l'on retrouve des espèces aux pieds palmés et à la carapace aplatie.

La première section de la page ^{O-M}7 présente la famille des Trionychidae, tortues ayant une **carapace molle et sans écailles**. Comme le spécimen possède des écailles bien définies qui confèrent à la carapace une certaine rigidité, il ne s'agit pas d'une Trionychidae ou tortue à carapace molle.



La prochaine section illustre les Chelidae (tortues pleurodires à cou de serpent) et les Pelomedusidae (tortues pleurodires à cou caché). Une espèce appartenant à l'une de ces deux familles replie le cou latéralement sous la carapace, alors que les autres tortues le font en ligne droite. La clé insiste cependant ici sur le nombre total de **13 écailles retrouvées sur le plastron**, en raison de la présence d'une écaille intergulaire. Chez les autres tortues, le compte est de 12. À l'examen du plastron du spécimen, nous pouvons constater qu'il est composé de 12 écailles. Nous continuons donc à la page ^{O-M}8.

Comment utiliser ce guide

EXEMPLE (suite)

La page **8** vous présente trois familles de tortues (Dermatemydidae, Chelydridae, Platysternidae) ne comptant que quatre espèces. Toutes ces espèces se reconnaissent facilement par la **présence d'écailles inframarginales** (en rouge). Les deux Chelydridae ont en plus un **plastron en forme de croix** alors que la seule espèce de la famille des Platysternidae possède une **tête surdimensionnée** qu'elle ne peut rétracter sous sa carapace. Comme le plastron du spécimen n'a pas d'inframarginales et ne ressemble en rien aux quatre plastrons illustrés, nous poursuivons à la page **9**.

Sur la page **9**, on présente la famille des Kinosternidae. Il s'agit de la seule famille de tortues à posséder **23 marginales** sur le pourtour de la carapace. Toutes les autres familles en comptent généralement 24 ou 25. Comme on dénombre 25 marginales sur le spécimen, il ne s'agit pas d'une espèce de cette famille.

La prochaine section de la page **9** présente la famille des Emydidae, qui comprend la majorité des espèces de tortues d'eau douce. La clé identifie d'abord les tortues possédant une **charnière sur le plastron**. Il s'agit d'une articulation permettant le repli d'une partie du plastron vers la carapace afin d'assurer une meilleure protection. Il peut arriver que cette charnière soit peu développée chez les juvéniles ou les adultes de certaines espèces. Pour vérifier la présence d'une charnière, exercez une pression à l'extrémité du plastron pour voir s'il est flexible. À l'examen du spécimen, on constate que le plastron n'est pas flexible et qu'il n'y a donc pas de charnière. On poursuit alors à la page **10**.

La page **10** complète la présentation de la famille des Emydidae. Il s'agit d'abord de déterminer si le spécimen possède **une, trois ou aucune carène**. Il faut parfois toucher la carapace pour mieux détecter ces élévations, bien qu'elles soient généralement visibles. Les carènes s'effacent également avec l'âge, et il en sera fait mention pour plusieurs espèces dans les pages descriptives. Le spécimen n'ayant qu'une seule carène, il nous reste à vérifier si la marge postérieure de la carapace **possède ou non des dentelures**. Encore une fois, les dentelures disparaissent avec l'âge, n'hésitez pas à consulter plusieurs sections du guide (espèces pourvues ou non de carènes ou de dentelures) si vous devez identifier un spécimen plus âgé. Comme le spécimen a une marge postérieure avec dentelures, nous devons nous reporter à la page descriptive **51**.

La page **51** débute avec une présentation sommaire de la famille (voir **?-15**) des Emydidae, incluant en haut de page une silhouette-type et certaines caractéristiques. On mentionne dans la fenêtre que 12 espèces de cette famille figurent soit à l'Annexe I ou II et doivent donc faire l'objet d'un contrôle CITES, tel que souligné par le pictogramme . Chacune de ces 12 espèces doit être accompagnée d'un permis CITES valide. Les 82 autres espèces ne sont pas protégées par la CITES mais peuvent quand même faire l'objet d'un contrôle dans votre pays.

Comment utiliser ce guide

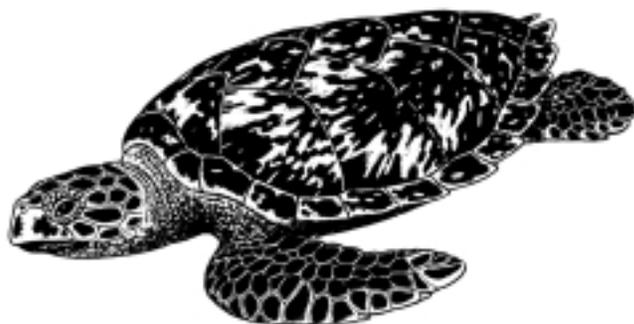
Pour compléter l'identification, nous vous suggérons de parcourir rapidement toutes les pages descriptives suggérées. Pour notre spécimen, en suivant les indications retrouvées en bas de page, on devra consulter les pages **51** à **55**.

Le spécimen semble être l'espèce *Pseudemys scripta*, illustrée à la page **52**. Le nom de l'espèce est précédé du pictogramme  qui indique que cette espèce ne fait pas l'objet d'un contrôle par la CITES. Le nom scientifique de l'espèce vous permet de référer à l'Index A (voir **?-17**) pour obtenir les noms correspondants en français, anglais et espagnol.

Si le spécimen à identifier possède des caractéristiques très remarquables, vous devriez reconnaître rapidement l'illustration correspondante. Si tel n'est pas le cas, revenez alors aux pages descriptives suggérées pour un examen plus détaillé des illustrations de chaque page. **Rappelez-vous qu'il peut exister des variations très importantes entre les spécimens d'une même espèce, notamment en fonction de l'aire de distribution géographique, du sexe et de la sous-espèce.** Des caractéristiques, comme la disposition et la forme des écailles, les dessins sur la carapace ou le plastron, sont variables et **le spécimen peut différer légèrement de l'illustration du guide.**

La page **55** présente un groupe d'espèces, juvéniles ou adultes, dont la carène ou les dentelures sont peu développées. Comme ces caractéristiques pourraient échapper à l'observateur, ces espèces ont été illustrées ailleurs dans le guide. Si vous n'avez pas déjà identifié votre spécimen, consultez les pages indiquées à la page **55** pour y retrouver la description détaillée de chacune de ces espèces.

AUTRES CAS



 Eretmochelys imbricata    

S'il s'agit d'une espèce accompagnée du pictogramme , vous procédez aux formalités douanières exigées pour un contrôle CITES. Pour ce faire, vous devez d'abord vérifier le statut de l'espèce (Annexe I, II, ou III) dans la plus récente liste de contrôle CITES. Par la suite, vous vérifiez la validité du ou des permis CITES exigé(s) selon

Comment utiliser ce guide

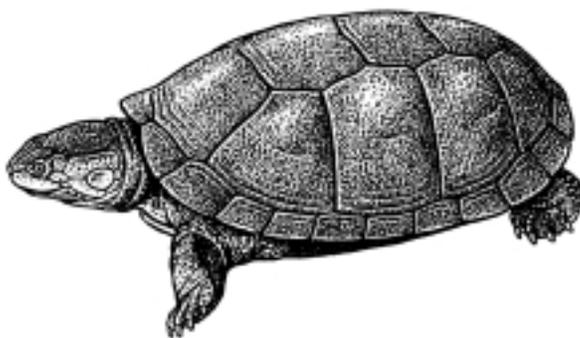
EXEMPLE (suite)

le statut de l'espèce (see ?-4). Dans le cas d'un permis valide, l'espèce peut être admise, à moins qu'elle ne fasse l'objet d'un autre type de contrôle dans votre pays.

Comme toutes les sous-espèces de *Eretmochelys imbricata* sont protégées par la CITES, l'identification à la sous-espèce n'est pas nécessaire et vous n'avez pas à référer à un expert. Si, par contre, une seule des sous-espèces est protégée par la CITES ou encore par une loi spécifique à votre pays, vous devriez vous adresser à un expert.

Dans l'exemple de la page précédente, vous noterez également la présence de pictogrammes soulignant les parties et produits dérivés obtenus à partir de certaines espèces (voir ?-14). Dans cet exemple, l'espèce peut être exploitée pour sa viande, ses oeufs, sa carapace et les bijoux faits à partir de celle-ci.

Lorsque l'illustration d'une espèce est accompagnée d'un ou de plusieurs numéros et du pictogramme  , comme c'est le cas à la page 30 , l'identification devra être référée à un expert. Vous n'avez alors qu'à consulter la section orange (voir ?-16), y relever le ou les nom(s) suggéré(s) et les communiquer à l'expert pour faciliter sa démarche d'identification. La section orange donne également la liste de toutes les espèces de tortues non illustrées dans le guide.



 → Spp. PE-1-5-8-10 1

Clé d'identification pour les plastrons

Si vous devez identifier un plastron, veuillez consulter les pages  13 à  27 . Vous y trouverez les illustrations de tous les plastrons, regroupés par caractéristiques morphologiques. Quand vous retrouverez l'illustration correspondant à votre spécimen, veuillez consulter la page descriptive indiquée pour plus de détails.

Comment utiliser ce guide

E ?
F ?
Es ?



À quoi servent les onglets de couleur?

La section  explique **comment utiliser ce guide**.

La section  regroupe les pages-clés qui servent à **amorcer la démarche d'identification**.

La section bleue  regroupe les illustrations des espèces de **tortues facilement reconnaissables**.

La section jaune  regroupe les illustrations des espèces ou sous-espèces de **tortues dont l'identification nécessite une observation plus attentive** de votre part ou dont l'identification doit être confiée à un expert.

La section orange  présente la **liste des espèces de tortues dont l'identification doit être confiée à un expert ainsi que la liste des espèces non illustrées dans le guide**.

A

La section grise  présente l'**Index A** des **noms scientifiques** des espèces illustrées dans le guide. Les noms scientifiques sont présentés par ordre alphabétique et sont accompagnés de leurs **noms communs** correspondants en anglais, français et espagnol.

B

La section grise  présente l'**Index B** alphabétique des **noms scientifiques et noms communs** des espèces et les pages à consulter.

F ?

Comment utiliser ce guide

À quoi servent les pages-clés?



Les pages-clés **1** à **4** décrivent les caractéristiques morphologiques des tortues qui sont utilisées dans la clé d'identification et donnent les définitions des termes techniques de la clé.

La clé d'identification proprement dite se trouve dans les pages-clés **5** à **10**. Il est important de vous rappeler que les espèces qu'illustrent les pages-clés ne sont que des exemples. Il ne faut donc pas chercher à faire coïncider le spécimen à identifier avec l'une des illustrations des pages-clés. Elles ne font qu'illustrer les caractéristiques vous guidant vers les pages descriptives des sections bleue et jaune qui, elles, servent à l'identification.

Vous trouverez également aux pages **11** à **12** des photographies de parties et produits dérivés et de la page **13** à **27**, la clé d'identification pour les plastrons.

Caractéristiques partagées par toutes les espèces illustrées sur cette page

Caractéristiques particulières à certaines espèces

Webbed feet; flattened carapace
Pieds palmés; carapace aplatie
Patas palmeadas; caparazón plano

carapace made of leather / carapace faite de cuir / caparazón cubierto de piel

with femoral flaps
avec replis cutanés
con pliegues cutáneos

Trionychidae
6

without femoral flaps
sans replis cutanés
sin pliegues cutáneos

Trionychidae
21

plastron with 13 scales / plastron avec 13 écailles / plastrón con 13 escamas

nuchal
écaille nucale
escama nuca

intergular
intergulaire
intergular

Chelidae
26

without nuchal
sans écaille nucale
sin escama nuca

hinge
charnière
bisagra

Pelomedusidae
30

without nuchal
sans écaille nucale
sin escama nuca

no hinge
pas de charnière
sin bisagra

7 → 8

Pictogramme identifiant les pages-clés

Première page descriptive à consulter

Page-clé consultée

Prochaine page-clé à consulter

Comment utiliser ce guide

À quoi servent les pages descriptives?

Les pages descriptives illustrent les différentes espèces de tortues.

Pictogramme représentant la famille → 

Caractéristiques partagées par toutes les espèces illustrées sur cette page → Hind feet with 5 claws
Membres arrière avec 5 griffes
Patas posteriores con 5 garras

Noms communs → Afro-American Side-necked Turtles
Tortues pleurodires à cou caché
Tortugas pleurodiras cuello corto

Information relative au contrôle CITES pour cette famille → Pelomedusidae: 🇺🇸 13 Spp. II or/ou/o III 🇪🇺 12 Spp.

Pictogramme indiquant que l'espèce nécessite l'avis d'un expert → 

Pictogramme indiquant que l'espèce n'est pas visée par un contrôle CITES →  Spp. PE-1, 5, 8, 10   Others/autres/otras 

Abréviation désignant les espèces de la section orange → 

Pictogramme indiquant que l'espèce est visée par un contrôle CITES → 

Nom scientifique de l'espèce: Pelomedusa est le genre, subrufa est l'espèce → Pelomedusa subrufa

Flèche soulignant une caractéristique à observer → 

Pictogramme des parties et produits dérivés → 

Page descriptive consultée → 30 → **Prochaine page descriptive à consulter** → 31

Comment utiliser ce guide

Quelle est la signification des pictogrammes des parties et produits dérivés ?

On les trouve à la suite des noms scientifiques dans les sections bleue et jaune. Ils soulignent qu'une espèce fait l'objet d'un commerce important, sous forme de :



Produits alimentaires, par ex. viande en conserve



Objets en cuir, par ex. bottes, porte-monnaie, sacs à main, ceintures



Carapaces, par ex. instruments de musique, peignes, petites boîtes



Oeufs



Bijoux, par ex. colliers, bracelets, boucles d'oreilles, montures de lunettes



Produits divers, par ex. médecines traditionnelles asiatiques, lampes, spécimens naturalisés



Huile

Veillez consulter les pages  **11** et  **12** pour des exemples de ces parties et produits dérivés.

Comment utiliser ce guide

Que décrit la fenêtre de présentation de la famille?

Quand certaines espèces, y compris plusieurs genres (plus petits groupes d'espèces), partagent un certain nombre de caractéristiques communes, les scientifiques les classent comme proches parentes, à l'intérieur d'une même famille.

Ces présentations précèdent les illustrations des espèces d'une famille figurant dans les sections bleue ou jaune.

Pour chaque famille de tortues décrite dans les sections bleue et jaune, le nom scientifique de la famille se retrouve dans la fenêtre de couleur, suivi du nombre d'espèces protégées par la CITES en vertu de chaque Annexe et le nombre d'espèces non protégées par la CITES. En sachant combien d'espèces de la famille font l'objet d'un contrôle CITES, vous saurez exercer la vigilance voulue. Toutes les données numériques sont tirées de la liste de contrôle CITES, qui est entrée en vigueur en 1997. Ces données peuvent donc avoir été modifiées lors des conférences biennales des pays signataires de la CITES et devront être traitées comme des valeurs approximatives pour les années subséquentes.

Nom scientifique de la famille

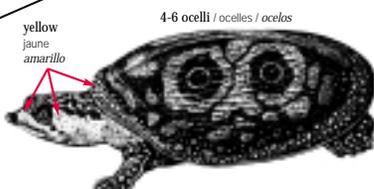
Texte indiquant que 6 espèces de l'Annexe I, II ou III doivent faire l'objet d'un contrôle CITES et que 17 espèces ne sont pas contrôlées par la CITES

Softshell Turtles
Tortues à carapace molle
Tortugas de concha blanda

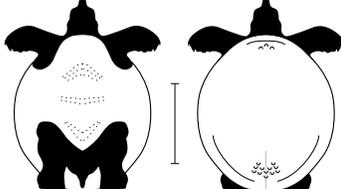
Carapace with ocelli and tubercles
Carapace avec ocelles et tubercules
Caparazón con ocelos y tubérculos 

Trionychidae: 🇺🇸 6 Spp. I, II or/ou/o III 🌿 17 Spp.

yellow
jaune
amarillo



4-6 ocelli / ocelles / ocelos



🇺🇸 **Aspideretes hurum** 🇺🇸

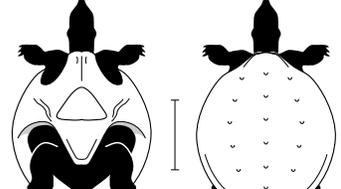
🌿 **Nilssonia formosa***

*N. formosa does not show a yellow spot over the snout.
*N. formosa n'a pas de tache jaune sur le museau.
*N. formosa no tiene una mancha amarilla en el hocico.

juv. with tubercles
juv. avec tubercules
jöv. con tubérculos

black
noir
negro





🇺🇸 **Aspiredetes gangeticus** 🇺🇸 🇧🇮

🌿 **Aspiredetes leithii***

*A. leithii shows tubercles on anterior part of carapace.
*A. leithii a des tubercules sur la partie antérieure de la carapace.
*A. leithii tiene tubérculos en la parte anterior del caparazón.

juv. with rows of tubercles and 4 ocelli
juv. avec rangées de tubercules et 4 ocelles
jöv. con filas de tubérculos y 4 ocelos

21 → 22

NOTE: l'abréviation "Spp." désigne plusieurs espèces, l'abréviation "Sp." une seule espèce, l'abréviation "Ssp." une sous-espèce, l'abréviation "Spp." plusieurs sous-espèces et l'abréviation "Spp., ..." indique que d'autres genres sont inclus dans ce taxon.

Comment utiliser ce guide

Que trouve-t-on dans la section orange du guide?

La section orange donne la liste des espèces illustrées dans les sections bleue ou jaune, et dont l'identification doit être confiée à un expert, et de toutes les espèces de tortues qui ne sont pas illustrées dans le guide.

F ?

Nom de la famille

Abréviation désignant la famille

Pictogramme représentant la famille décrite

PELOMEDUSIDAE PE 

PE-1  Pelusios adansonii

PE-2  Pelusios bechuanicus

PE-3  Pelusios broadleyi

PE-4  Pelusios carinatus

PE-5  Pelusios castaneus

PE-6  Pelusios castanoides

PE-7  Pelusios chapini

PE-8  Pelusios gabonensis

PE-9  Pelusios nanus

PE-10  Pelusios niger

PE-11  Pelusios rhodesianus

PE-12  Pelusios seychellensis

PE-13  Pelusios sinuatus

PE-14  Pelusios subniger

PE-15  Pelusios upembae

PE-16  Pelusios williamsi

1

Pictogramme indiquant que l'espèce est visée par un contrôle CITES

Pictogramme indiquant que l'espèce n'est pas visée par un contrôle CITES

Abréviation décrivant la famille de l'espèce suivie du numéro attribué à l'espèce, tel que retrouvé sous les illustrations des sections bleue ou jaune. Ici PE correspond à la famille des Pelomedusidae.

Comment utiliser ce guide

Que contient l'Index A?

L'Index A donne les **noms scientifiques, et les noms communs anglais, français et espagnols** des espèces illustrées dans le guide. Ils sont présentés par ordre alphabétique des noms scientifiques. On utilise un caractère particulier pour chaque langue.

F
?

INDEX A

Scientific Names Noms scientifiques Nombres científicos	English Anglais Inglés	French Français Francés	Spanish Espagnol Español
<i>Acanthochelys pallidipectoris</i>	Chaco Side-necked Turtle	Platémyde à éperons	<i>Tortuga cuellilarga del Chaco</i>
<i>Acanthochelys radiolata</i>	Brazilian Radiolated Swamp Turtle	Platémyde radiolée	<i>Tortuga brasileña de pantano</i>
<i>Acanthochelys spixii</i>	Spiny-neck Turtle	Platémyde de Spix	<i>Tortuga negra de cuello espinoso</i>
<i>Amyda cartilaginea</i>	Asiatic Softshell Turtle	Trionyx cartilagineux	<i>Tortuga asiatica de concha blanda</i>
<i>Annamemys annamensis</i>	Annam Leaf Turtle	Emyde de l'Annam	
<i>Apalone ferox</i>	Florida Softshell Turtle	Trionyx de Floride	<i>Tortuga de concha blanda de Florida</i>
<i>Apalone mutica</i>	Smooth Softshell Turtle	Trionyx mutique	<i>Tortuga lisa de concha blanda</i>
<i>Apalone spinifera ater</i>	Black Spiny Softshell Turtle	Trionyx épineux noir	<i>Tortuga blanca</i>
<i>Apalone spinifera spinifera</i>	Eastern Spiny Softshell Turtle	Trionyx épineux de l'Est	<i>Tortuga de concha blanda</i>
<i>Aspideretes gangeticus</i>	Indian Softshell Turtle	Trionyx du Gange	<i>Galápago conchiblando del Ganges</i>
<i>Aspideretes hurum</i>	Indian Peacock Softshell Turtle	Trionyx à ocelles	<i>Galápago conchiblando ocelado</i>
<i>Aspideretes leithii</i>	Leith's Softshell Turtle	Trionyx de Leith	
<i>Aspideretes nigricans</i>	Black Softshell Turtle	Trionyx noirâtre	<i>Galápago conchiblando oscuro</i>
<i>Batagur baska</i>	Batagur	Batagur malais	<i>Galápago batagur</i>
<i>Callagur borneoensis</i>	Painted Terrapin	Emyde peinte de Bornéo	
<i>Caretta caretta</i>	Loggerhead	Caouanne	<i>Cayuma</i>
<i>Carettochelys insculpta</i>	Pig-nose Turtle	Carettochélyde d'Australasie	<i>Tortuga de nariz de puerco</i>
<i>Chelonia agassizii</i>	Pacific Green Turtle	Chélonée franche du Pacifique	<i>Tortuga franca oriental</i>

Les noms des espèces sont tirés de :

John B. Iverson, Earlham College. 1992. *A Revised Checklist with Distribution Maps of the Turtles of the World*. Privately Printed. Richmond, Indiana, USA;

World Conservation Monitoring Centre. 1996. *Checklist of CITES Species. Lista de las especies CITES. Liste des espèces CITES*. First edition. Cambridge, UK;

Patrick David. 1994. *Liste des reptiles actuels du monde I. Chelonii*. Dumerilia, Vol. 1, Laboratoire des Reptiles et Amphibiens, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, France;

et de

Dr. Gustavo Aguirre, Instituto de Ecología, A.C., Universidad Nacional Autónoma de México.

Comment utiliser ce guide

Que contient l'Index B?

L'Index B donne une liste alphabétique des noms scientifiques et des noms communs des espèces illustrées dans le guide, ainsi que leur statut, leur famille et les pages à consulter.

La liste alphabétique comprend :

- les noms des espèces illustrées dans le guide (Index A);
- les noms communs les plus couramment employés dans le commerce international pour toutes les espèces mentionnées.

INDEX B/ INDEX B/ ÍNDICE B

Names Noms Nombres	Scientific Names Noms scientifiques Nombres científicos	Status, family Situation, famille Status, familia	Blue Bleue Azul	Yellow Jaune Amarilla	Orange Orange Naranja
Abingdon Island Tortoise	<i>Geochelone nigra abingdonii</i>	C, TE		2*	
Acanthochelys pallidipectoris	<i>Acanthochelys pallidipectoris</i>	N.C, CI		26	
Acanthochelys radiolata	<i>Acanthochelys radiolata</i>	N.C, CI		26	
Acanthochelys spixii	<i>Acanthochelys spixii</i>	N.C, CI		26	
Acanthochelys Spp.	<i>Acanthochelys Spp.</i>	N.C, CI		26	
Acinisside	<i>Pyxis planicauda</i>	C, TE		18	
Acinixys planicauda	<i>Pyxis planicauda</i>	C, TE		18	
Adanson's Mud Turtle	<i>Pelusios adansonii</i>	C, PE-1		30*	1
Aegyptische Landschildkröte	<i>Testudo kleinmanni</i>	C, TE		17	
Afghan Tortoise	<i>Testudo horsfieldii</i>	C, TE		17	
African Black Terrapin	<i>Pelusios niger</i>	C, PE-10		30*	1
African bungoma	<i>Cyclanorbis senegalensis</i>	N.C, TR	7		
African Dwarf Mud Turtle	<i>Pelusios nanus</i>	N.C, PE-9		30*	1
African Flap-shell Turtle(s)	<i>Cyclanorbis Spp.</i>	N.C, TR	7		
African Forest Tortoise(s)	<i>Kinixys Spp.</i>	C, TE	5		
African Forest Turtle	<i>Pelusios gabonensis</i>	C, PE-8		30*	1
African Helmeted Turtle	<i>Pelomedusa subrufa</i>	C, PE		30	
African Hinged Terrapin(s)	<i>Pelusios Spp.</i>	N.C-C, PE		30	1
African Keeled Mud Turtle	<i>Pelusios carinatus</i>	N.C, PE-4		30*	1
African Mud Turtle	<i>Pelusios castaneus</i>	C, PE-5		30	1
African Mud Turtle	<i>Pelusios subniger</i>	C, PE-14		30*	1

N.C Espèce non protégée par la CITES 

C Espèce protégée par la CITES 
(Liste de contrôle en vigueur en 1997)

PE-14 Abréviation du nom de la famille (Pelomedusidae) suivi d'un nombre donné. Il s'agit d'une espèce illustrée dans la section jaune dont l'identification doit être confiée à un expert et qui est numérotée à cet effet.

Consultez la page **30** pour l'illustration.

***** Indique que cette espèce n'est pas illustrée au niveau de l'espèce ou de la sous-espèce

Note:

Eretmochelys imbricata bisca

↑
genre

↑
espèce

↑
sous-espèce

Comment utiliser ce guide

Symboles



Commerce réglementé par la CITES



Commerce non réglementé par la CITES



Détenir et référer à l'expert



Détail important pour l'identification



Détail important pour l'identification sur la partie inférieure

?

Section « Comment utiliser ce guide ? »



Pages-clés



Section des tortues facilement reconnaissables



Section des tortues dont l'identification nécessite une observation plus attentive



Liste des espèces dont l'identification doit être confiée à un expert

A

Index A - Noms scientifiques et noms communs des espèces illustrées

B

Index B - Noms scientifiques et noms communs des espèces illustrées ainsi que les pages à consulter



Produits alimentaires



Objets en cuir



Carapace



Oeufs



Bijoux



Produits divers



Huile



Caractéristique unique



Trait noir : 30 cm (1 pi)



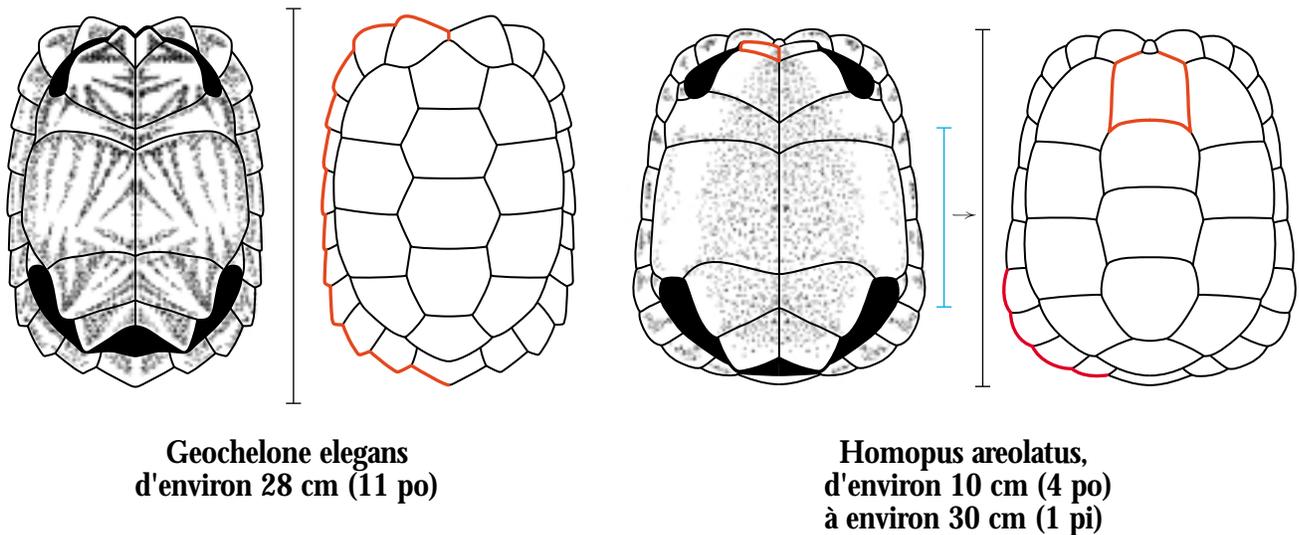
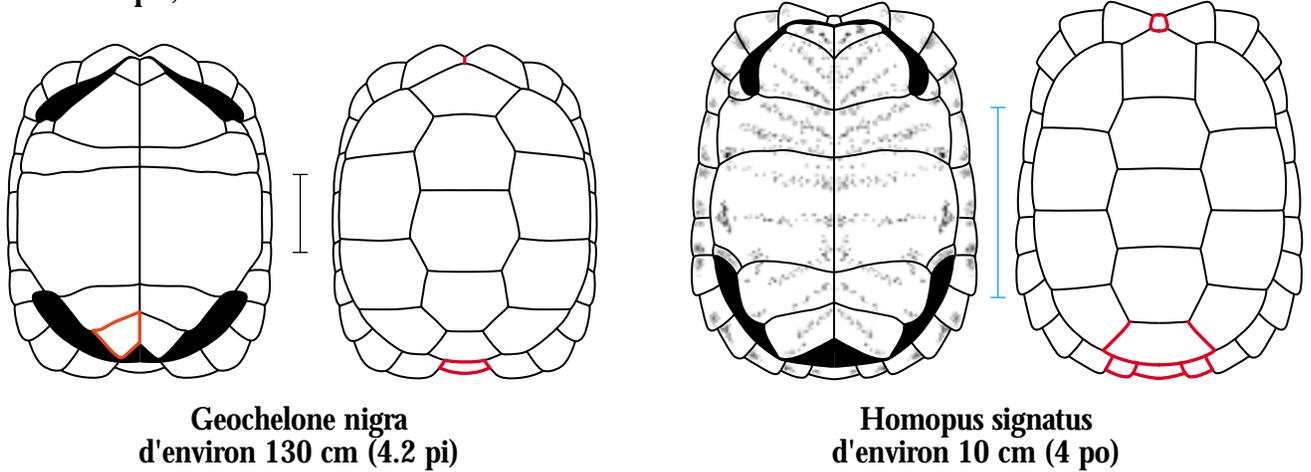
Trait bleu : 5 cm (2 po)

Comment utiliser ce guide

Taille.

En ce qui a trait à la taille du spécimen, l'échelle noire (30 cm ou 1 pi) ou bleue (5 cm ou 2 po), juxtaposée aux illustrations du plastron et de la carapace, vous permettra de vérifier les dimensions de votre spécimen. Pour ce faire, placez une règle de 30 cm (1 pi) si les illustrations sont accompagnées d'une échelle noire, ou de 5 cm (2 po) s'il s'agit d'une échelle bleue, près du spécimen à mesurer. Les proportions entre le spécimen et la règle utilisée devraient correspondre à celles de l'illustration.

Par exemple;



Dans tous les cas, rappelez-vous qu'il s'agit d'une mesure approximative, et qu'elle doit être considérée comme un indice complémentaire mais non de façon absolue.